



La stigmatisation inadmissible d'une police prétendue raciste et violente !

Chers collègues,

Mercredi 10 juin 2020, une réunion de l'ensemble de la parité syndicale des personnels actifs et administratifs de la Police Nationale était organisée à l'initiative du DGPN, Frédéric VEAUX. Elle avait pour thème la **multiplication, au cours de ces derniers semaines, des mises en cause de l'action de la Police Nationale par certains médias et par des manifestants dénonçant de pseudo-violences policières ou portant des accusations de racisme à l'endroit de notre institution.**

Le nouveau DGPN adjoint Jérôme LEONNET, le DRCPN Simon BABRE, le DCSP Jean-Marie SALANOVA, le DCPJ Jérôme BONET, le DCPAF Fernand GONTIER, le DCCRS Philippe KLAYMAN, le conseiller social du DGPN Jérôme CHAPPA et le DRH PP Christophe PEYREL, assistaient également à cet échange. Jean-Paul MEGRET, secrétaire national, y représentait le SICP.

La tenue de cette réunion en urgence faisait également suite aux **annonces du ministre de l'Intérieur**, dévoilées lors d'une conférence de presse le 8 juin, qui ont, pour le moins, défrayées la chronique en ce qu'elles **stigmatisaient les forces de police et de gendarmerie**, d'une part avec **l'interdiction brutale de la pratique supposée dangereuse dite de la "clé d'étranglement"**, selon les mots mêmes de notre Ministre, d'autre part avec le principe d'une **suspension automatique envisagée lors de "soupçons avérés" de racisme** impliquant un membre des forces de l'ordre, et enfin par la déclaration d'une **réforme profonde de l'IGGN et IGPN** afin que ces institutions aient "plus d'indépendance dans leur action et leurs propositions de sanctions".

Le climat de cette réunion était donc particulièrement tendu même si les représentants des organisations syndicales ont tous pris soin de souligner que le DGPN et ses équipes n'étaient nullement en cause dans ce qu'il faut bien appeler un **lynchage médiatique entrepris par notre propre ministre de tutelle**, prêtant ainsi foi à la vindicte de quelques groupes, actifs sur les réseaux sociaux, habitués de la critique systématique de l'action des forces de l'ordre.

En propos liminaires, le DGPN tenait à préciser qu'à l'exception de la manifestation interdite devant le Tribunal Judiciaire de Paris le 2 juin 2020, réunissant un peu plus de 20 000 personnes, la plupart des autres manifestations sur la même thématique avaient attirées en province comme à Paris un nombre nettement plus faible de participants.

Le DGPN faisait également état du nombre de blessés dans nos rangs, de l'ordre de 13000 et soulignait sa stupéfaction quant à la multiplication des violences, y compris et en particulier hors service, subies par nos collègues en raison de leur qualité même de policier lorsqu'elle s'avérait fortuitement connue.

Avant de passer la parole à chaque représentant syndical présent, Frédéric VEAUX soulignait qu'il était à l'origine de la proposition d'abandon de la technique d'interpellation " dite de la clé d'étranglement" considérant, malgré les avis rassurants qu'il avait pris auprès des moniteurs de la DCRFPN, que cette prise pouvait s'avérer dangereuse à mettre en œuvre à l'endroit d'un individu récalcitrant. Il précisait qu'il était de sa responsabilité de garantir la sécurité juridique et physique des effectifs de police, qui, dans des situations de stress, dans un contexte délicat sur le terrain où toutes les actions sont de plus en plus filmées aux fins de mise en cause systématique de l'action policière, sont soumis à des violences allant crescendo. Afin de pallier cet abandon, il indiquait étudier une dotation plus systématique en Pistolets à Impulsion Electrique afin de procéder en sécurité à l'interpellation et au menottage des individus récalcitrants contre lesquels nous utilisons la technique de la clé désormais prohibée. La Police Nationale est actuellement dotée de 4300 de ces armes intermédiaires, dont 1200 seront obsolètes en fin d'année, les personnels habilités ne sont pas assez nombreux nous a-t-il concédé.

Les diverses organisations syndicales de personnels actifs ont toutes exprimé leur opposition quant à la méthode et la forme retenues par notre Ministre de tutelle pour procéder à ces annonces. Elles ont aussi souligné le manque de moyens pour mettre en place une réforme d'une telle ampleur des techniques d'intervention. Les organisations syndicales des personnels administratifs, techniques et scientifiques ont quant à elles indiqué leur totale solidarité avec les forces de police et de gendarmerie ainsi stigmatisées. Certaines organisations représentant le CEA ont proposé que l'interdiction de cette clé d'étranglement soit reportée dans l'attente de l'expérimentation de nouvelles techniques d'interpellation (à tester dans certains départements), et en particulier de l'utilisation plus massive des PIE. Tous les syndicats ont en outre souligné que cette arme intermédiaire n'était hélas pas exempte de polémique puisque le Défenseur des Droits, voici plusieurs années, en avait prescrit l'interdiction et que des films soulignant les brûlures occasionnées, réelles ou supposées, circulaient déjà sur les réseaux sociaux.

Dans la perspective de la prochaine réunion bilatérale qui se tiendra avec le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat vendredi 12 juin en fin d'après-midi sur cette thématique, **le SICP a tenu à se faire le porte-parole de l'écœurement ressenti par les policiers en général et les membres du CCD en particulier.**

En effet, notre organisation considère que le plus haut niveau de notre ministère, pour tenter de redorer un hypothétique blason face à certains activistes bien connus de nos services et quelques groupuscules extrémistes, a mené une démarche de pure communication en utilisant des termes particulièrement inappropriés et totalement choquants. L'affirmation d'une sorte **de présomption de culpabilité** à l'endroit des représentants des forces de l'ordre en cas de **"soupçons avérés" de propos racistes** constitue le comble de l'ignominie en matière de défiance absolue vis-à-vis des forces de sécurité intérieure.

Ce véritable virage à 180 degrés de notre ministre est **injustifiable** alors qu'il nous a, maintes fois, sollicités voire fermement incités lors de la gestion des événements des Gilets Jaunes (notamment après le saccage de l'Arc de Triomphe à Paris en décembre 2018) à faire preuve de la plus grande fermeté dans le rétablissement de l'ordre ou que nos plus hautes autorités nous ont particulièrement mobilisés afin de multiplier les contrôles et verbalisations pendant le confinement.

Nous avons également souligné que **les accusations de racisme étaient particulièrement choquantes car elles se basaient sur des amalgames nauséabonds**. Faut-il rappeler à cet égard que l'affaire de Minneapolis ne concerne nullement la police française et ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'un parallèle avec des situations que l'on connaît sur notre territoire national tant la culture et les pratiques policières sont différentes entre nos deux pays. Quant à l'affaire dite " Adama TRAORE", cette procédure concernant une intervention des gendarmes aurait juste mérité d'être traitée avec une plus grande célérité par la Justice. Cela aurait permis de mettre un point final à un dossier pour lequel, à ce stade, toutes les expertises, sauf celles financées par la famille TRAORE, semblent aller dans le même sens : l'absence de faute ou de violence illégitime.

Que dire également de nos familles qui, déplorant bien souvent notre disponibilité totale pour notre métier et nos trop fréquentes absences, ont également pris comme une giflette d'être considérées comme partageant le foyer de supposées brutes racistes...

Que dire de nos enfants qui à l'école seront décriés par leurs petits camarades comme étant les fils ou filles de policiers racistes et violents...

Concernant l'interdiction de la méthode dite de la clé d'étranglement, nous avons fait part de notre **totale incompréhension** face à une mesure brutale, non anticipée et sans dispositif substituable à court terme, qui ne prend finalement pas en compte nos conditions d'intervention à l'encontre d'individus agités, alcoolisés, déments ou drogués que nous nous devons maîtriser....

Ces interventions, dans le feu de l'action, ne sont bien souvent pas planifiées au quotidien, à part pour quelques services spécialisés. Ceux qui tentent de menotter des individus dangereux pratiquent souvent les gestes techniques d'intervention qu'ils peuvent appliquer en fonction du gabarit adverse ou de la nécessité de se protéger des coups qui s'abattent... Cette interdiction de la clé d'étranglement va donc poser plus de problèmes qu'elle ne va en résoudre dans les services ...

Faudra-t-il admettre que sa pratique doit être systématiquement considérée comme une faute sanctionnable? Etait-il nécessaire d'ajouter de l'insécurité juridique à l'insécurité physique de nos personnels exerçant sur le terrain?

Concernant la généralisation du PIE, nous avons fait connaître nos doutes quant à cette arme intermédiaire qui fait déjà l'objet de polémiques anciennes par ceux qui nous dénie le monopole de la violence légitime. Trop peu de policiers sont habilités pour envisager son port individuel systématique.

Dans le contexte actuel de mise en cause permanente, il y a fort à parier que nombre de nos collègues préféreront ne pas être formés pour éviter d'être mis en cause. Leur crainte nous paraîtrait d'ailleurs légitime. Trop peu de matériels sont à disposition et leurs conditions d'usage, avec il y a peu encore, l'obligation d'une visite médicale de la personne ayant subi le choc électrique, risque d'engluer encore plus les services, sans même évoquer les cas particuliers où le dispositif lui-même est reconnu comme inefficace...

Ces propos tenus constituant notre première réaction à la conférence de presse de notre ministre de tutelle, ne sont malheureusement pas exhaustifs **tant notre rancœur est grande.**

Ils seront rappelés à notre ministre, vendredi soir. **Soyez assurés de notre détermination à lui expliquer qu'il ne nous mérite pas.**

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Président du SICP Secrétaires nationaux